



CONCOURS GAGNEZ UN SEJOUR SUR LA DORDOGNE ET UN SAC A DOS ATACAMA

Article 1 : Modalités

ZeOutdoor organise du 25 au 27 mars 2011 à l'occasion du salon des Nouvelles Randonnées de Paris et avec le soutien de Yumba Voyage et de Millet, dénommés les partenaires, un concours gratuit sans obligation d'achat.

Articles 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidente en France, disposant d'une adresse électronique valide, à l'exception des salariés de l'organisateur et des partenaires.

La participation au concours nécessite de remplir les conditions de participation décrites dans les articles ci-après.

Toute information révélée fausse ou non avenue exclurait implicitement le participant du concours.

Le présent règlement est consultable sur le site Internet www.zeoutdoor.com.

Article 3 : Dates de participation au concours

Le concours est organisé du 25 mars 2011 à 10h00 au 27 mars 2011 à 19h00. Toute réponse parvenue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte pour le dépouillement des résultats.

Article 4 : Participation au concours

Les participants au concours doivent répondre à un questionnaire et remplir un formulaire papier qu'ils trouveront et rempliront sur l'îlot K80, au stand ZeOutdoor. Seuls les formulaires qui auront été déposés sur le stand ZeOutdoor seront pris en compte. Les formulaires incomplets ou envoyés hors délais, ne seront pas pris en compte.

Une seule participation par personne.

En participant au concours, vous acceptez d'être recontactés par ZeOutdoor et les partenaires. Vous pourrez toutefois modifier, rectifier et supprimer les données vous concernant une fois que vous serez contactés.

Article 5 : Dotations et résultats

Le concours est doté de deux lots d'une valeur totale de 879,90€.

Le premier lot comprend un séjours en kayak sur la Dordogne offert par Yumba-Voyage valable pour un départ du 18 juin au 3 septembre 2011 pour deux personnes, d'une valeur totale de 700€.

Itinéraire :

J1 Vayrac

Rendez-vous à Vayrac: accueil, équipement, remise du topo-guide. Notre équipe vous présentera votre périple de 7 jours en kayak, d'environ 120 km entre Argentat et Beynac.

J2 Vayrac – Argentat – Beaulieu (21 km)

Transfert par la route pour Argentat, en Corrèze, et remise du matériel. Vous partez pour une première descente avec passage de petits rapides amusants, paysage de forêts alternant avec des vergers.

J3 Beaulieu – Carennac – Vayrac (23 km)

Départ pour une nouvelle journée de kayak. En cours de descente, visite possible du village de Carennac et de son abbaye. Possibilité de récupérer votre véhicule pour aller visiter les superbes villages de Rocamadour et de Collonges-la-Rouge.

J4 Vayrac – Saint Sozy (15 km)

Très belle descente entre les falaises calcaires du Quercy. Visite du village de Gluges posé sur les rives de la Dordogne et construit à même les falaises. Visite également du village typique de Creysse.

J5 Saint Sozy – Souillac (17 km)

Découverte de Saint-Sozy, beau village de caractère du Lot. Passage sous les châteaux de Belcastel et de la Treyne et poursuite de la descente jusqu'à Souillac.

J6 Souillac – Saint Julien (14 km)

Découverte de Souillac et de ses vieilles ruelles chargées d'histoire, et départ pour Saint-Julien de Lampon. Visite possible du village de Carlux.

J7 Saint Julien - Vitrac (16 km)

Passage au cingle de Montfort, un méandre de la Dordogne qui enserre la presqu'île de Turnac, et poursuite de la descente en kayak jusqu'au village de Vitrac.

J8 Vitrac - Beynac (14 km) - Vayrac

Dernière journée de votre périple en kayak : visite du village troglodyte de Laroque-Gageac, du château de Castelnaud et derniers coups de pagaie pour atteindre Beynac. Retour en bus à Vayrac.

Base : 1 à 10 participants

Remarques :

Attention : merci de noter qu'un temps nuageux ou pluvieux n'est pas une clause d'annulation. Aucun remboursement ne pourra être demandé. En revanche, nous nous réservons le droit d'annuler tout départ pour des raisons de sécurité (niveau de la rivière trop élevé, alerte météo, possibilité d'orage...). Cette annulation entraînera un remboursement immédiat de votre acompte, ou une modification des dates de votre séjour.

Le lot comprend :

Le matériel - une initiation au départ - l'hébergement en campings - le transport des bagages entre chaque étape - les transferts le J2 entre Vayrac et Argentat et le J8 entre Beynac et Vayrac - l'assurance assistance-rapatriement.

Le second lot comprend un sac à dos Millet ATACAMA 48+ d'une valeur de 179,90€.

Pour gagner, les participants doivent déposer leur bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet sur l'îlot K80 stand ZeOutdoor. Les deux gagnants seront tirés au sort le 27 mars 2011 à 20h, à l'issue du salon des Nouvelles Randonnées de Paris. Les deux gagnants seront avertis par courrier électronique et la dotation sera envoyée par voie postale dans les 60 jours qui suivent les résultats.

Les gagnant ne pourront pas prétendre obtenir la contre valeur en espèce de ce qu'ils ont gagné, ni demander le remboursement de tout ou partie de la dotation ou l'échanger contre d'autres biens ou services que celui prévu par le concours.

Article 6 : Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute autre cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée par l'organisateur dans le respect des lois et fera l'objet d'une information sur le site www.zeoutdoor.com.

Les informations fournies par les participants dans le cadre du concours sont destinées à l'organisateur et aux partenaires, pour assurer le bon déroulement du concours et les informer des évolutions du concours, et des opportunités qui peuvent être proposées aux participants.

Les personnes inscrites aux concours disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant (article 27 de la loi française « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, il leur suffira de s'adresser à contact@zeoutdoor.com ou aux partenaires.

Article 7 : Décès du ou des participant(e)s prononcé(es) gagnant (es)

En cas de décès, le lot sera attribué à ses ayants droits sur production d'un certificat d'hérédité certifié conforme.

Article 8 : Utilisation de l'image des gagnants

Les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser, à titre publicitaire dans la communication faite autour du présent concours, ses nom, prénom, et sans que cela confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.